**Admission en cours d’études par valorisation de crédits**

Vous souhaitez vous inscrire à l’École Supérieure des Arts Saint-Luc Liège par le biais de la **valorisation de crédits** ? Suivez la procédure ci-dessous !

N’oubliez pas de consulter la page [Frais d’inscription](https://www.saint-luc.be/myinscriptions/frais-dinscription/) en complément d’information.

**Conditions requises**

Vous devez avoir une connaissance suffisante de la langue française, c’est-à-dire une capacité suffisante de compréhension et d’expression orale et écrite **ET** avoir acquis des compétences artistiques qui sont en lien avec la formation ciblée.

**Constituer votre dossier d’inscription**

Votre dossier d’inscription est constitué de deux volets : l’un administratif et l’autre pédagogique. Les diplômes, bulletins et attestations doivent avoir valeur légale (cachet de l’établissement, signature de l’autorité compétente, etc.) Les documents qui ne sont pas en français doivent faire l’objet d’une traduction jurée ou légalisée.

**Volet administratif :**

Tous les documents suivants doivent être regroupés dans **un seul fichier sous format PDF**.

1. **Demande d’admission.** Le formulaire [Demande d’admission](https://www.saint-luc.be/wp-content/uploads/2021/03/www.saint-luc.be-demande-admission-en-cours-detudes.pdf) dûment complété.
2. **Activités antérieures**. Le formulaire de [Déclaration des activités antérieures](https://www.saint-luc.be/wp-content/uploads/2022/01/www.saint-luc.be-declaration-activites-anterieures-2017-2022.pdf) dûment complété. Il doit être impérativement accompagné de tous les justificatifs requis indiqués dans la déclaration – sans quoi votre demande d’inscription sera déclarée irrecevable.
3. **Carte d’identité**. Une copie recto/verso de la carte d’identité (ou autre document d’identité tel qu’un passeport), celle-ci doit toujours être valide.
4. **Photos d’identité**. Deux photos d’identité récentes (35 x 45 mm).
5. **Assurance maladie**. Une copie de la carte européenne ou deux vignettes de votre mutuelle ou tout autre document attestant d’une assurance maladie sur le territoire belge.
6. **Apurement de dettes**. L’attestation imprimée prouvant l’absence de dettes vis-à-vis du dernier établissement d’enseignement supérieur fréquenté en Fédération Wallonie-Bruxelles.
7. **Titre d’accès.** La ou les preuve(s) de votre titre d’accès au niveau d’études visé :
   1. Pour une admission à un premier cycle d’études : la copie du certificat d’enseignement secondaire supérieur (CESS). Si vous êtes étudiant·e non-belge, l’**équivalence** de votre diplôme d’études secondaires : Pour introduire votre demande d’équivalence, vous devez suivre scrupuleusement les instructions renseignées sur le site [equivalences.cfwb.be](http://www.equivalences.cfwb.be/)  
      Attention, le délai fixé pour l’introduction de cette demande est extrêmement strict (15 juillet). Passé ce terme d’un seul jour, la demande ne sera pas traitée. Nous vous conseillons de ne jamais envoyer le relevé de notes original du Bac au Service des équivalences. Faites-en une copie conforme selon les modalités expliquées sur leur site web. Si vous n’êtes pas en possession de cette équivalence, vous dev~~r~~ez fournir la copie complète du dossier que vous avez introduit au service des équivalences, accompagnée de la preuve du paiement sur laquelle figure la date à laquelle votre compte a été débité, le montant versé ainsi que le destinataire. Quand vous recevrez la décision d’équivalence de votre diplôme d’études secondaires (diplôme national), vous devrez en rendre une copie au service des étudiants.
   2. Pour une admission à un deuxième cycle d’études : la copie du diplôme d’enseignement supérieur. Attention, si celui-ci n’a pas été obtenu en Belgique ou en France, vous devez impérativement y joindre : la preuve que votre formation comptabilise au moins 180 crédits ET une équivalence de votre baccalauréat (voir point précédent).

**Volet pédagogique :**

1. **Texte du projet.** Un document texte décrivant votre projet personnel et votre motivation à poursuivre votre formation dans une autre orientation ou un autre établissement.
2. **Capsule vidéo**. Une vidéo de vous face caméra expliquant votre motivation et votre parcours. Cette capsule vidéo pourra contenir des prises de vue de vos réalisations personnelles. Elle sera d’une durée d’environ deux-trois minutes.
3. **Sélection de travaux**. Des dessins, photos, des vidéos, des liens vers des sites (Behance par exemple),… qui présentent une sélection de vos travaux artistiques.
4. **Valorisation des années d’études supérieures.** Les relevés de notes détaillés avec la mention de réussite ou d’échec, avec si possible, l’indication du nombre de crédits acquis. Ensuite, les grilles de cours des études supérieures que vous avez suivies, accompagnées des descriptifs de cours (fiches ECTS). Enfin, l’attestation prouvant que votre formation est reconnue par les autorités nationales (et non d’un enseignement privé) et qu’elle relève bien d’un niveau d’enseignement supérieur.

**Dépôt du dossier ~~Envoi de votre dossier~~**

L’ensemble des pièces de votre dossier doit être regroupé **dans un seul** mail envoyé à [service.etudiants@saint-luc.be](mailto:service.etudiants@saint-luc.be). Si les éléments en attachement sont trop lourds, vous devez utiliser un lien We Transfer pour nous les transmettre

1. Si vous êtes issu·e d’un pays **hors Union Européenne sans titre de séjour de longue-durée ou de l’Union Européenne,** le dossier complet et conforme doit être rentré pour **le 7 mars** au plus tard. Un rendez-vous sera fixé entre le 14 et le 31 mars pour présenter votre entretien d’admission et la présentation de vos travaux. À l’issue de cette rencontre, si l’avis du jury est favorable et si vous êtes un·e candidat hors UE, vous recevrez l’attestation d’inscription requise pour l’introduction de votre demande de Visa D.
2. Si vous êtes issu·e **de l’Union européenne (y compris la Belgique) ou avez un titre de séjour longue durée :**
   1. et si vous souhaitez un avis avant les vacances d’été, le dossier complet et conforme doit être rentré pour **le 9 mai** au plus tard. Un rendez-vous sera fixé entre le 16 mai et le 30 juin pour présenter présenter votre entretien d’admission et la présentation de vos travaux
   2. dernier délai : le dossier complet et conforme doit être rentré pour **le 30 juin** au plus tard. Introduisez votre demande même si vous n’avez pas encore vos résultats de seconde session. Un rendez-vous sera fixé entre le 22 août et le 2 septembre pour présenter votre entretien d’admission et la présentation de vos travaux! NB ! Un ultime délai est toléré, uniquement pour les candidat·e·s qui ont effectué des études supérieures artistiques en Belgique : le dossier complet et conforme peut être rentré pour **le 15 août** au plus tard. Un rendez-vous sera fixé entre le 22 août et le 2 septembre pour présenter votre entretien d’admission et la présentation de vos travaux.

**Épreuve spécifique**

Un jury composé de professeurs de l’orientation ciblée vérifiera si les compétences que vous avez acquises constituent des prérequis suffisants pour que la formation puisse être suivie avec succès. Elle vise également à évaluer votre motivation, via votre investissement qualitatif dans l’épreuve et à vérifier la suffisante adéquation entre vos propres attentes et l’offre de l’ESA.

L’analyse s’effectuera sur base :

* des travaux artistiques que vous avez réalisés et défendus  ;
* d’un entretien ;
* du dossier remis.

À l’issue de cette rencontre, le jury prendra décision. Si celle-ci est favorable, il établira un programme d’études personnalisé (PAE). En cas de doute, il pourra, pour autant que les conditions organisationnelles le permettent, organiser un examen afin de vérifier que vos prérequis sont suffisants.